

Renseignements concernant le stage de préparation à l'examen
« CEFRACOR CERTIFICATION - Protection Cathodique » Niveau 1 - Secteur Terre
Norme NF EN ISO 15257:2017

1 Personnel concerné

Le stage s'adresse aux personnes débutantes en protection cathodique. Il permet d'acquérir le savoir et savoir-faire minimum permettant d'effectuer les contrôles simples de bon fonctionnement des installations de protection cathodique et les mesures de bases sur les conduites enterrées, sous la supervision d'une personne certifiée.

Il permet aux débutants de devenir rapidement opérationnel. Il peut constituer une première étape dans un parcours professionnel avant d'envisager la certification CEFRACOR CERTIFICATION - Protection Cathodique Niveau 2 - Secteur Terre.

2 Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé pour effectuer le stage. Une période de compagnonnage avec une personne certifiée est cependant souhaitable avant d'effectuer le stage mais non indispensable. Le niveau de culture générale est celui de la seconde des lycées d'enseignement général.

3 Objectifs de la formation

- Connaître les différents types de corrosions électrochimiques les plus couramment rencontrées sur les conduites enterrées et les moyens de s'en protéger.
- Maîtriser les mesures de base de la protection cathodique des conduites enterrées.
- Savoir contrôler le bon fonctionnement des installations de protection cathodique.

4 Moyens pédagogiques

La formation est basée sur une alternance entre apports théoriques et exercices d'auto évaluation (QCM) ainsi que sur des exercices pratiques à effectuer sur le réseau expérimental du GRTgaz de Compiègne.

Les exercices pratiques permettent la mise en situation des apprenants concernant la réalisation des mesures courantes qui incombent aux personnes certifiées Niveau 1 - Secteur Terre.

5 Contenu de la formation

Apports théoriques

- Principes de base des corrosions électrochimiques.
- Principes et limites de la protection cathodique.
- Les critères de la protection cathodique.
- Les éléments constitutifs des systèmes de protection cathodique.
- Les mesures de potentiel et d'intensité.
- Notion de courants vagabonds.
- Les principaux revêtements des canalisations enterrées.

Savoir-faire

- Les mesures courantes en protection cathodique (les mesures de potentiel à courant établi, les mesures d'intensité dans les liaisons).
- Les paramètres qui influent sur les mesures de protection cathodique.
- Choix des appareils de mesures et maîtrise de leur utilisation.
- Mesure de la résistivité des sols (méthode des quatre piquets).
- Contrôle périodique des soutirages de courant et des anodes galvaniques.

6 Date des formations

La formation 2021 aura lieu du 13 au 16 septembre 2021.

7 Déroulement de la formation

Durée de la formation : 4 jours (28 h)

Horaires de formation : 8h30 -12h / 13h30 -18h

Lieux de la formation : A définir.

8 Modalité d'appréciation des résultats

En cours et en fin de stage, il est procédé à l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques des apprenants. L'examen comporte un QCM de 10 questions pour le tronc commun, 20 questions pour le secteur terre ainsi que la mise en œuvre de mesures de potentiel et d'un mode opératoire sur le réseau expérimental.

Les notes obtenues aux évaluations sont remises aux apprenants et transmises au commanditaire. Ce document est complété par une attestation individuelle de fin de formation.

9 Nombre de participants

Le nombre de participants est compris entre quatre et sept. S'il y a moins de quatre participants, le stage est annulé.

10 Inscription au stage - Convention de formation

Les renseignements suivants sont nécessaires pour l'établissement de la convention de formation.

Concernant l'apprenant

- Nom et prénom
- Nombre d'années d'expérience en Protection Cathodique des ouvrages
- Fonction dans l'entreprise
- Adresse mail et numéro de téléphone personnel.

Concernant l'entreprise

- Numéro SIRET
- Nom, prénom et qualité du signataire de la convention
- Adresse du siège social de l'entreprise
- Adresse de facturation
- Nom, prénom, adresse postale et mail de la personne à qui il faut adresser la convention.

A partir de ces renseignements, une convention de formation sera établie et transmise pour approbation.

Les inscriptions sont closes 5 à 6 semaines avant le début du stage, voire avant, si le nombre maximum d'apprenants par session est atteint.

11 Annulation de la participation d'un apprenant

L'annulation de l'inscription d'un apprenant est notifiée par écrit à l'organisme de formation par le commanditaire dans les plus brefs délais.

En cas d'annulation, quelle qu'en soit la raison, les montants suivants seront facturés :

- Annulation dans une période comprise entre 3 et 6 semaines avant le début de la formation : 50% du montant total de la formation.
- Annulation dans une période comprise entre 0 et 3 semaines avant le début de la formation : 100% du montant total de la formation.

Toute formation commencée est intégralement due.

12 Feuilles de présence

Au cours du stage, chaque apprenant émarge journalièrement, avant et après la pause méridienne, une liste attestant de sa présence. Les feuilles de présence sont transmises aux commanditaires en fin de stage.

13 Matériel

Chaque apprenant devra se munir obligatoirement de :

- Vêtements de pluie (nombreux exercices en extérieur quel que soit le temps),
- Chaussures de sécurité (exigées par le GRTgaz pour travailler sur le réseau expérimental).

14 Documents remis lors de la formation

Les documents suivants sont remis aux apprenants : cours théorique et pratique, exercices d'autoévaluation (QCM), modes opératoires.

L'organisme de formation concède à chaque participant une licence personnelle pour l'utilisation des supports de cours qui lui sont remis. L'exploitation par des tiers, la reproduction ou la diffusion des supports de cours ne sont pas autorisés.

15 Coût du stage

Le coût du stage est de 1600 € HT (1920 € TTC). Ce montant inclut les repas de la pause méridienne mais pas les frais de déplacement (hôtel, repas du soir, etc.) ni le coût de l'examen de certification. L'organisme de formation est soumis à la TVA.

Le coût de la formation peut être pris en charge par votre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) car l'organisme de formation est référencé sur data-dock.

16 Synthèse du stage en fin de session

En fin de session, les apprenants sont invités à compléter une « Fiche d'évaluation à chaud » concernant les conditions matérielles, le déroulement et le contenu du stage. Ces différentes appréciations sont prises en compte par l'organisme de formation pour faire évoluer le stage.

17 Attestation de suivi de stage

A l'issue de la formation, une attestation de stage est délivrée.

18 Inscription à l'examen de certification

L'examen de certification à lieu au GRTgaz 5 Rue Ferdinand de Lesseps - BP 50309 - 60203 Compiègne. Pour tout renseignement, prendre contact avec le CEFACOR à l'adresse mail suivante « cfpc@cefracor.org ».

L'inscription à l'examen de certification est à effectuer par le candidat sur le site du CEFACOR à l'adresse suivante « www.protectioncathodique.net/cfpc/fr/examens.html ».

Le coût de l'examen est perçu par le CEFACOR qui est indépendant de l'organisme de formation.

19 Taux de réussite à l'examen de certification Niveau 1 - Secteur Terre

Il n'y a pas d'historique en la matière étant donné que les stages de formation et les examens de certification Niveau 1 - Secteur Terre selon la norme NF EN ISO 15257:2017 ne débiteront qu'en 2020.

L'organisme de formation n'est pas tenu à une obligation de résultat. Sa seule obligation est d'exposer selon ses moyens propres, conformément aux règles de la profession, les différents thèmes prévus dans le dossier pédagogique.

Les candidats qui n'obtiennent pas la note minimale fixée aux différentes épreuves de l'examen de certification, ont la possibilité de garder le bénéfice pendant un an de leurs notes satisfaisantes et de ne repasser que les épreuves dont la note est inférieure au minimum requis.

20 Références de l'Organisme de Formation

Liste de quelques entreprises dont le personnel a participé aux stages protection cathodique organisés à Compiègne.

APAVE (Vaulx Milieu)	PEPI CONGO (Pointe Noire-Congo)
AIR LIQUIDE (Champigny Sur Marne et Belgique)	PLS CONTROLE (SUD EST et OUEST)
AGIPC SARL (Crion)	PROTECA (Orthez)
ATI SERVICES (Maurepas)	Société Africaine de Raffinage - SAR (Sénégal)
BAC CORROSION CONTROLE (Voisins Les Bretonneux)	SFDM (Avon)
CANAL DE PROVENCE (Le Tholonnet)	SOPROGA (Malzeville)
CONTROLE ET MAINTENANCE - C et M (Sens)	SOLVAY (France, Belgique)
CCTA (L'Union)	SPSE (Fos Sur Mer)
CETE APAVE NORD-OUEST (Mont Saint Aignan)	SGS INSPECTION Gabon (Port Gentil-Gabon)
COREXCO (Décines Charpieu)	SNCF RESEAU (La Plaine Saint Denis)
CORROSION MONITORING (Meyzieu)	SURVEY TOPO D'OC (GIMONT)
CLEMESSY SA (Coudes-Branche)	TECHNIPIPE (Les Pennes Mirabeau)
EAS (Carquefou)	TIGF (Pau)
GEOTEIR SARL (Saint Germain du Puch)	TOTAL (Pau, Cameroun, Gabon, Congo)
GEOSTOCK (Rueil Malmaison)	TPS (Tunisie)
IPSI (Courbevoie)	TRAPIL (Paris)
INOVYN (Tavaux)	THYNA PETROLEUM SERVICES (Tunisie)
LYONDELLBASELL SERVICES (Berre-l'Etang)	TUBE MEUSE PROTECTION (Belgique)
	VERMILION ENERGY SAS (Parentis en Born)
	UGI Energie (ANTARGAZ FINAGAZ)
	VEOLIA EAU - CGE (Nice)